AR Prefecture

016-200054047-20230907-2023_09_07_11-DE
Reçu le 11/09/2023
Publié le 11/09/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CONFOLENS
Cité de Confluences

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 16
Excusés-Absents : 10
Délégations : 3

Date de Convocation :
jeudi 10 février 2023

Date d'affichage :
jeudi 10 février 2023

Le 07 septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 24 août 2023, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier adjoints
M. GRAVELLE Alain, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme FOURNIER Sylvia, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BOUTY Philippe, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, M. DEMONT Jean-Michel, M. LEBRET Hubert, Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, Mme BOURDIER Elise,

Délégations : M. BOUTY Philippe à Mme VILLEDARY Véronique, M. BOOB Frédéric à M. DUPRE Jean-Noël, M. LEBRET Hubert à M. CHOPY Laurent,

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

Mme SOULAT Séverine arrive en cours de séance et prend part au vote à partir de la délibération n°4

2023/09/07
N°11

11 - Scolaire – Pause méridienne, convention d'intervention d'animatrices/coordinatrice du Centre Socio-Culturel du Confolentais

Monsieur Le Maire indique que depuis la rentrée scolaire 2020/2021, il a été décidé de proposer aux enfants des activités de qualité pendant les pauses périscolaires méridiennes.

En complément des agents municipaux, et ce afin de créer et organiser des temps d'animation avec un groupe d'enfants, il a été décidé de faire appel à des animateurs et à une coordinatrice du Centre Socio-Culturel du Confolentais. La coordinatrice intervient une fois par cycle afin de réunir l'ensemble du personnel (CSC et agents de la collectivité), conseiller, réguler et organiser les temps d'animation. A compter de l'année scolaire 2023-2024 il est proposé de confier l'intégralité de l'animation de la pause

Le coût d'interventions pour l'année scolaire 2023/2024 est de 26 100 €.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour l'intervention d'animatrices/coordinatrice du Centre Socio-Culturel du Confolentais.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 11 septembre 2023

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)